

**Portant approbation de l'avenant n°2 du Marché n°AOO2020-A06 de
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au suivi de l'exploitation de l'unité de valorisation
énergétique de Toulon et des réseaux de chaleur associés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-3 à L 5211-9 et L 5211-10,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, son article L 2131-2 relatif à la transmission des actes au contrôle de légalité,

VU la délibération N°1620 du Comité Syndical du 29 juillet 2020 autorisant les délégations de pouvoir accordées au Président du SITTOMAT,

VU la délibération n° 1811 du Comité Syndical du 20 septembre 2023 modifiant les délégations de pouvoir accordées au Président du SITTOMAT,

Vu l'arrêté RL 566 du 26 octobre 2023, portant délégation de fonction et signatures à Monsieur Ange MUSSO, Vice-Président du SITTOMAT, en matière d'achats, de marchés publics et de contentieux,

Considérant que l'article 4.2 du CCAP stipule que "La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 31/06/2025 (conformément au C.C.T.P.)". Cette date correspond au rendu de l'analyse du compte-rendu technique et financier annuel de Zéphire pour 2024. Zéphire doit envoyer ce compte-rendu au plus tard au 1er mai 2025. Le titulaire du présent marché dispose alors de 2 mois pour l'analyser et rendre son rapport, soit le 31/06/2025 au plus tard. Il apparaît cependant que l'article 4 « Durée du Marché - Délais d'exécution » de l'Acte d'Engagement indique une date de fin de marché en contradiction avec le CCAP : « Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il pourra ensuite être reconduit trois (3) fois au maximum, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. » La notification étant en date du 31/12/2020, l'Acte d'Engagement prévoit une fin de marché au 31/12/2024. Il convient donc de conclure un avenant dans l'unique objectif de mettre en cohérence l'acte d'engagement avec le CCAP. L'article 4 de l'Acte d'Engagement est donc modifié comme suit : « *Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il pourra ensuite être reconduit trois (3) fois au maximum, sans que sa durée totale ne puisse excéder la date prévisionnelle d'achèvement des prestations prévues au CCAP, soit le 31/06/2025.* »

Par ailleurs, Madame Isabelle PACREAU, ancienne gérante de SAGE Engineering, ne faisant plus partie de la société, Madame Sophie DESOUDIN, PDG de la société SAGE Engineering, est signataire du présent avenant. Un K-BIS est annexé au présent avenant.

Le Vice-Président du SITTOMAT en charge des achats, marchés publics et contentieux,

DECIDE

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°2 du marché de Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au suivi de l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Toulon et des réseaux de chaleur associés avec la société SAGE ENGINEERING mandataire du groupement.

Cet avenant n'a aucune incidence financière par rapport au montant initial du marché.

- de signer l'avenant n°2 avec la société SAGE ENGINEERING mandataire du groupement

- de rendre compte de cette décision au Comité Syndical au cours de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le 9 mai 2025

Le Vice-Président
en charge des achats, marchés publics et contentieux
Ange MUSSO

La présente décision sera

- Transmise à Monsieur le Préfet
- Reproduite sur le registre ouvert à cet effet
- Affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- Communiquée sous forme de donner acte du Comité Syndical lors de sa prochaine séance

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires JuridiquesMARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise
Chemin Gaëtan Gastaldo
83200 TOULON

Téléphone 04.94.89.64.94
Télécopie 04.94.22.37.30
Mail contact@sittomat.fr

B - Identification du titulaire du marché public

SAGE ENGINEERING
Bureaux flottants Filomène
45 quai Charles Pasqua
92 300 LEVALLOIS PERRET
Tel : 01-41-43-09-00 - Fax : 01-41-43-09-01
Email : sage@sage-eng.fr

SIRET : 49001855300027

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

AOO2020-A06 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au suivi de l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Toulon et des réseaux de chaleur associés.

■ Date de la notification du marché public: 31/12/2020

■ Durée du marché : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il pourra faire l'objet d'une reconduction d'un an renouvelable trois fois sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant HT : 225 850 € sur la durée maximale du marché (4 ans).

D - Objet de l'avenant.**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

L'article 4.2 du CCAP stipule que "La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 31/06/2025 (conformément au C.C.T.P.)". Cette date correspond au rendu de l'analyse du compte-rendu technique et financier annuel de Zéphire pour 2024. Zéphire doit envoyer ce compte-rendu au plus tard au 1^{er} mai 2025. Le titulaire du présent marché dispose alors de 2 mois pour l'analyser et rendre son rapport, soit le 31/06/2025 au plus tard.

Il apparaît cependant que l'article 4 « Durée du Marché - Délais d'exécution » de l'Acte d'Engagement indique une date de fin de marché en contradiction avec le CCAP : « Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il pourra ensuite être reconduit trois (3) fois au maximum, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. » La notification étant en date du 31/12/2020, l'Acte d'Engagement prévoit une fin de marché au 31/12/2024.

Il convient donc de conclure un avenant dans l'unique objectif de mettre en cohérence l'acte d'engagement avec le CCAP.

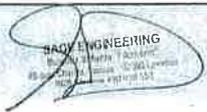
L'article 4 de l'Acte d'Engagement est donc modifié comme suit : « *Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il pourra ensuite être reconduit trois (3) fois au maximum, sans que sa durée totale ne puisse excéder la date prévisionnelle d'achèvement des prestations prévues au CCAP, soit le 31/06/2025.* »

Par ailleurs, Madame Isabelle PACREAU, ancienne gérante de SAGE Engineering, ne faisant plus partie de la société, Madame Sophie DESOUDIN, PDG de la société SAGE Engineering, est signataire du présent avenant. Un K-BIS est annexé au présent avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

 NON OUI**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Sophie DESOUDIN, PDG	28/04/2025	 SAGE ENGINEERING 10 rue de la République 13000 Toulon 04 77 30 00 00 - 04 77 30 00 00 www.sage-engineering.com

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Toulon , le 09 Mai 2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



■ Monsieur Ange MUSSO
Vice-Président du SITTOMAT
Délégué aux Achats
Marchés Publics - Contentieux

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**
à jour au 14 avril 2025**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	490 018 553 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	12/05/2006
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SAGE ENGINEERING
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	192 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Barge Filomene 45 Quai Charles Pasqua 92300 Levallois-Perret
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 12/05/2105
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Président**

<i>Nom, prénoms</i>	COURNARIE Sophie
<i>Nom d'usage</i>	DESODIN
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 21/09/1981 à Brive-la-Gaillarde (19)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	Christian Gilbert 41 Rue du Révérend Père 92600 Asnières-sur-Seine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Barge Filomene 45 Quai Charles Pasqua 92300 Levallois-Perret
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Etudes des problèmes techniques administratifs et financiers liés à l'optimisation de l'énergie, la collecte et le traitement des déchets de l'adduction d'eau potable et de l'assainissement des eaux.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/05/2006
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

AR Prefecture

083-258300953-20250509-202513-AR
Reçu le 20/05/2025